

SANDRINE DUPUIS, COORDINATRICE À LA VIE ÉTUDIANTE ET ASSOCIATIVE

- **Présentez-vous, quel est votre rôle au sein de l'université de Rouen Normandie ?**

Je suis Sandrine Dupuis et je travaille comme coordinatrice à la vie étudiante et associative au Bureau de la vie étudiante (BVE), au sein de la Direction des enseignements et du suivi des parcours étudiants (DEPE).

- **Le BVE est un pôle de la DEPE. Pouvez-vous nous en dire plus sur son rôle et son fonctionnement ?**

Le Bureau de la vie étudiante, véritable interface entre l'étudiant et l'Université, accueille, accompagne et informe les étudiants de l'URN. Nos missions visent à améliorer les conditions de vie et le quotidien des étudiants. Au BVE, vous obtiendrez des réponses à vos questions en matière d'engagement étudiant, d'aides universitaires et de vie associative.

- **Parmi les rôles du BVE, il y a l'accompagnement des associations étudiantes. Comment travaillez-vous avec elles. Que leur apportez-vous ?**

J'ai un rôle de conseil sur la création des associations et le montage de leurs projets. Je les accompagne dès les entretiens préalables jusqu'à leur passage en commission pour leurs demandes de financement FSDIE (fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes). En collaboration avec la responsable du BVE et les vice-présidents étudiants, les associations se réunissent deux fois par an lors de nos commissions vie étudiantes. C'est le moment pour nous d'échanger autour de différentes thématiques, ateliers ou bien encore au sujet des temps forts de l'URN.

Des formations sont organisées tout au long de l'année comme « gestion du temps et valorisation de l'engagement » ou bien encore « comptabilité et trésorerie d'une association » et notre bureau est ouvert pour échanger sur les difficultés rencontrées ou

les besoins en prêt de matériel.

- **Pour rester sur ces associations étudiantes ? Combien y en a-t-il à l'URN ? De quel type sont-elles ?**

Nous avons actuellement 63 associations ayant l'agrément et donc reconnues comme associations étudiantes de l'URN. Elles sont de tous types : sportives, culturelles, artistiques, sociales, de santé, sur le développement durable.

- **Comment fait-on pour monter son association étudiante ?**

Il y a toute une procédure à suivre avec la création des statuts, la validation de ceux-ci par une première assemblée générale puis la déclaration en préfecture. Lorsque l'association a son numéro SIRET, celle-ci peut faire une demande d'agrément auprès de l'URN en déposant les pièces à fournir. Je dirais que la priorité est de trouver l'objectif de l'association et les membres qui s'y rattachent.

- **À titre personnel, que préférez-vous dans votre métier ?**

Les entretiens préalables sont des moments privilégiés. Que ce soit pour voir naître une association ou encore guider les étudiants membres d'associations pour faire émerger un projet. Ce moment d'échange bienveillant est toujours très agréable. Lorsque vous participez à l'aboutissement d'évènements qui enrichissent la vie de campus, vous avez la sensation d'avoir participé pour une petite partie à un projet global, la réussite étudiante et son bien-être. Les commissions vie étudiante sont aussi des moments d'échanges multiples et très riches avec les associations.

Publié le : 2024-07-03 10:36:11